

***Conseil local de développement***

***Valence-Drôme-Ardèche-Centre***



***SYNTHESE DES TRAVAUX  
EN AOÛT 2007***



CLD VALENCE DROME ARDECHE CENTRE  
SMEOV Château du Bousquet, 07800 Saint Laurent du Pape  
Tel accueil : 04.75.60.77.80, Tel CLD : 04.75.60.77.84,  
Fax : 04.75.56.31.67

Mail : [cld.valdac@orange.fr](mailto:cld.valdac@orange.fr) Blog Internet : <http://cldvdac.blog4ever.com>

## SOMMAIRE

### *Synthèse des travaux préalables à la Charte de territoire*

- I- Un territoire face aux changements futurs : « Valence Drome Ardèche Centre »
- II- Huit enjeux essentiels pour le territoire
- III- Une esquisse de réflexion sur les valeurs partagées
- IV- Trois scénarii pour le territoire
  - *Scénario 1 : La poursuite des tendances lourdes*
  - *Scénario 2 : des villes durables et des campagnes vivantes*
  - *Scénario 3 : un territoire compétitif*
- V- Des propositions d'actions
  - *Synthèse axe 1 : créer les conditions d'un territoire économique compétitif et d'un développement durable*
  - *Synthèse axe 2 : renforcer le dynamisme et la qualité de la vie locale pour conforter l'attractivité du territoire*
  - *Synthèse axe 3 : aménager et gérer le territoire de manière équilibrée et maîtrisée*
  - *Synthèse Axe 4 : participation citoyenne*

### *Avis du CLD relatif au projet de CDRA VALDAC : le 23 janvier 2007*

- I- Axe n°1 : emploi durable, attractivité, compétitivité
- II- Axe n°2 : renforcer le dynamisme et la qualité de vie pour conforter l'attractivité du territoire
- III- Axe n°3 : maillage et gestion du territoire
- IV- Axe n°4 : transversal Rhône, questions de gouvernance et de démocratie participative.

### *Les pistes de travail pour l'avenir*

- I- Le Grand Projet ROVALTAIN
- II- le Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)
- III- Le groupe de travail culture et démocratie participative
- IV- Le parcours de découverte de l'économie sociale et solidaire
- V- Le projet Terres à Clic et le site Internet

## ***Remerciements :***

Le présent document a été élaboré à partir des comptes-rendus des 20 réunions du CLD organisées depuis 2 ans, ainsi que des contributions écrites de différents membres du CLD. Il a été synthétisé et remis en forme par les membres du bureau : Jacqueline CIMAZ, Michel CHAUDY, Gérard CLEMENT, Corinne DAOUD, Christian FEROUSSIER, Jacques FRANCOIS, Maryline HYPOLITE. Cette démarche n'aurait existé sans une implication totalement désintéressée et bénévole des participants aux réunions. Les premiers remerciements leur sont dus.

Merci aussi à l'équipe technique du Syndicat Mixte de la vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du plateau de Vernoux (SMEOV) qui, sous la direction de Sandra OLLIER, ont participé à l'animation des réunions, et plus particulièrement : Brice CHEVALIER et Maëlle Le PENHUIZIC, stagiaires au CLD en 2006 et 2007, ainsi que Nadège DALLARD, animatrice du CLD depuis le 1<sup>o</sup> juillet 2007.

L'engagement de la Région Rhône-Alpes qui a mis en place les Conseils Locaux de développement, et les a dotés des moyens de fonctionnement nécessaires doit être souligné. Ces remerciements vont particulièrement à Marianne ORY, Conseillère régionale, rapporteur du Contrat de développement Rhône-Alpes auprès de la Région Rhône-Alpes, qui a participé avec constance aux travaux du CLD.

Ils s'adressent aussi aux élus membres du comité de pilotage du CDRA qui, sous la présidence de Jacques CHABAL, Président du SMEOV, puis de Nicolas DARAGON, Maire adjoint de Valence, ont eu à découvrir le fonctionnement d'un CLD et ont accepté d'engager une démarche de dialogue entre démocratie participative et démocratie représentative.

## *Synthèse des travaux préalables à la Charte de territoire*

### **I - UN TERRITOIRE FACE AUX CHANGEMENTS FUTURS**

#### **« VALENCE DROME ARDECHE CENTRE »**

Au travers de la délibération créant les Conseils Locaux de Développement, la Région Rhône-Alpes leur a confié pour missions d'accompagner la démarche d'élaboration et de suivi des Contrats de développement territoriaux :

- En veillant à assurer une mobilisation de la société civile représentative du territoire.
- En s'attachant à être un lieu ouvert d'échanges et de propositions.
- En développant une réflexion permanente à toutes les étapes et en impulsant une vision prospective.

Discuter de l'avenir d'un territoire est bien évidemment aléatoire : l'incertitude domine nombre de paramètres, et ce d'autant plus que le dit territoire résulte d'un processus de construction récent. Avec plus de 210.000 habitants répartis sur plus de 100 communes et 1.700 km<sup>2</sup>, proposer des scénarios d'évolution reste un exercice délicat. C'est dans ce contexte qu'a travaillé le Conseil Local de Développement mis en place le 1er septembre 2005. Il s'est réuni à un rythme mensuel en séance plénière pour participer à l'élaboration de la charte liée au contrat de développement Rhône-Alpes, dont l'étude avait été engagée en avril 2005.

Le présent document a pour objectif :

- D'identifier un certain nombre d'enjeux et de valeurs dont les termes ont pu être partagés par les membres du Conseil Local de Développement.
- De participer à la réflexion prospective sur le devenir du territoire, en proposant différents scénarios d'évolution pour le territoire.
- De participer à la construction de la charte de territoire en identifiant un certain nombre de propositions d'objectifs et d'actions précises.

Pour parvenir à ce résultat, le Conseil Local de Développement (CLD) s'est attaché à travailler dans le respect de 6 principes de fonctionnement définis au travers de son règlement intérieur, adopté début novembre et formulés ainsi :

•**Le CLD est une instance de débat** qui privilégiera écoute et dialogue permettant l'émergence d'un consensus. Ce faisant, il n'a pas vocation à se substituer aux instances issues de la démocratie représentative qui sont légitimées à rendre les arbitrages nécessaires. Ses membres veilleront constamment à s'inscrire dans cette orientation.

•**Le CLD a pour mission essentielle de permettre au maximum d'acteurs et d'habitants de participer à l'élaboration du projet de territoire**, en articulant acteurs, citoyens et comité de pilotage du contrat. Pour ce faire, il veillera à maintenir un mode d'organisation souple et évolutif; tout en tentant d'approcher progressivement la parité homme-femmes ainsi qu'une bonne répartition géographique des participants.

•**Le CLD privilégiera les approches transversales**, entre filières, acteurs et territoires. Pour ce faire, il veillera à intégrer les travaux réalisés en commissions thématiques dans une approche prospective, s'inscrivant dans l'objectif d'un développement durable du territoire.

•**Les travaux du CLD ont vocation à être publics**, afin de permettre leur enrichissement constant issu de contributions d'acteurs du territoire. Pour ce faire, une communication sera organisée à l'intérieur du territoire.

•**Le CLD s'efforcera de mettre en place un fonctionnement en réseau**, mobilisant entre autres les possibilités offertes par les Technologies d'Information et de Communication (TIC). En outre les lieux de réunions seront répartis sur l'ensemble du territoire, considérant l'étendue du territoire et les durées de déplacement.

•**Le CLD organisera tout débat et séance d'informations** permettant de répondre aux demandes d'informations sur des sujets susceptibles de concerner le territoire, en y invitant les représentants de l'État, des Collectivités Territoriales, des entreprises, associations, services présents sur le territoire. Dans certains cas, ces consultations pourront être organisées avec d'autres Conseils Locaux de Développement.

\* \* \* \* \*

Dans un contexte de construction d'un projet de territoire, la nécessité de développer un exercice de prospective est vite apparue. Une première approche a consisté à déterminer des enjeux importants pour le territoire. Ensuite, à partir du contenu des débats, des valeurs ont été proposées et trois textes prospectifs ont été rédigés : le premier sur la base de la poursuite des tendances actuelles, le second sur la base d'un scénario des « villes durables et des campagnes vivantes », le troisième sur la représentation d'un territoire « compétitif ».

Depuis septembre 2005, ce sont 20 réunions qui ont été organisées en séance plénière, sans compter la participation à de nombreuses commissions thématiques ou sectorielles. Le présent document synthétise les principaux textes qui ont été discutés, validés et présentés au comité de pilotage du Contrat de Développement Rhône-Alpes.

Il témoigne de la volonté de citoyens et acteurs du territoire de s'inscrire dans une démarche de projet, intégrant une dimension importante de démocratie participative, permettant à chacun de construire un territoire vivable et viable pour ses habitants et ceux qui leur succéderont.

## II- HUIT ENJEUX ESSENTIELS POUR LE TERRITOIRE

A partir du diagnostic proposé par le bureau d'étude RCT et d'autres approches, dont en particulier celle proposée par le Comité de Bassin d'Emploi, un certain nombre d'enjeux ont pu être identifiés et discutés en séance plénière du Conseil Local de Développement. Ils peuvent être présentés comme suit :

- **Le maintien et le développement d'activités**, de services créateurs d'emplois permettant aux habitants de bien vivre sur le territoire est l'enjeu essentiel du CDRA, tout en veillant à respecter la diversité des milieux naturels, les ressources humaines et les équilibres sociaux nécessaires à ce développement.
- A une dynamique très puissante de développement des circulations Nord-Sud, dans toute la vallée du Rhône et une intensité des flux de production énergétique et de communication dont les pôles de décision sont externes au territoire. Un des autres enjeux essentiels du projet de territoire est de **construire des liens entre cet axe rhodanien et ses « arrière pays »**. L'articulation entre les campagnes et les villes représente de ce fait un enjeu essentiel.
- **L'importance de l'histoire et du patrimoine dans la structuration du territoire**, la vie culturelle, la beauté et la fragilité des paysages et des milieux naturels contribuant au maintien essentiel de la biodiversité méritent d'être intégrés dans toutes les réflexions préalables à la construction du projet de territoire.

• **La taille du territoire et son importance démographique nécessitent un maillage des différents espaces qui le composent**, permettant une répartition équilibrée des activités et des services. L'absence de communauté d'agglomération sur la région valentinoise et le rôle essentiel des petites villes rendent nécessaire un débat sur leur structuration afin de leur permettre d'exercer les fonctions de centralité à différents niveaux (ex : économie, culture, transports, habitat...), et à fortiori de développer des solidarités internes au territoire.

• **L'émergence d'une économie résidentielle**, marquée par de nombreuses mobilités et l'arrivée de nouveaux résidents en territoire rural qui y dépensent une part de leurs revenus sans qu'ils n'y exercent d'activités « productives » **mérite d'être analysée, anticipée et organisée, et maîtrisée** en particulier au regard de ses conséquences en matière de foncier, de logements et de services, d'activités de transports, d'échanges d'informations et de vie locale.

• **L'accroissement des coûts énergétiques et la prise de conscience des problèmes environnementaux** liés à la consommation de ressources non renouvelables nécessitent une réflexion urgente en matière d'**analyse des besoins de mobilité** et d'organisation des services de transport qui y sont liés ; mais aussi en terme d'**analyse des besoins d'habitat**, de répartition des services et des activités. Cela concerne aussi la maîtrise des énergies.

• Les ressources du territoire en terme de bois, d'ensoleillement, d'eau et de vent devraient permettre le **développement de filières d'énergies alternatives**. Cette dynamique doit intégrer la recherche, la formation, la création d'activités et l'information des constructeurs et habitants. L'importance des activités agricoles et forestières, à proximité des centres urbains et de grands axes de circulation, devrait permettre la réorientation d'une partie des productions vers des circuits de vente directe ; ou des filières de valorisation de la qualité ; vers des activités de services (vente directe et d'amélioration de la qualité).

• **Le CDRA peut être l'occasion d'un décloisonnement entre les acteurs du développement agricole, forestier, industriel, touristique, culturel et sportif** et au sein duquel la formation, la création et la recherche tiennent une place majeure et stratégique. Cet enjeu nécessite une structuration des formations réparties sur le territoire reliée à des pôles de recherche et répondant aux attentes des acteurs et des habitants du territoire et aux volontés de création et de maintien d'activités.

\* \* \* \* \*

### III- UNE ESQUISSE DE REFLEXION SUR LES VALEURS PARTAGEES

Au delà des clivages (politiques, sociaux, économiques, géographiques, religieux, culturels...) qui traversent le territoire, les valeurs sont susceptibles de permettre aux acteurs du territoire de se réunir pour construire l'avenir. A titre indicatif, un exercice d'énoncé de valeurs privilégiées par chacun a été organisé en réunion de CLD. Il était demandé aux membres du CLD de se limiter à la citation de une à trois valeurs maximum. Elles aboutissent à la construction suivante :

<b>VALEURS</b>	<b>Nombre de citations</b>	<b>VALEURS</b>	<b>Nombre de citations</b>
Solidarité	15	Culture-rayonnement, accessibilité	3
Compétitivité/dynamisme économique/innovation/créativité	11	complémentarité	3
Cohérence territoriale lien/équilibre	9	Démocratie	2
Egalité/justice sociale	5	Identité	1
Qualité de vie	5	Citoyenneté	1
Qualité de l'environnement	5	Dynamisme	1
Développement Durable	4	Jeunesse	1
		Calme	1

Ainsi, la solidarité serait la valeur qui porte ce projet, mais cette solidarité n'est possible que s'il existe une économie dynamique et innovante, avec une mise en réseau, une rencontre des acteurs publics et privés pour une cohérence et un équilibre territorial.

\* \* \* \* \*

## IV- TROIS SCENARIII POUR LE TERRITOIRE

*A partir de ces enjeux, différentes représentations du territoire à un horizon de 15 ans ont été proposées, à partir de différents points :*

- La structuration et l'organisation du territoire.
- L'articulation entre la Vallée du Rhône et les vallées ardéchoises.
- Le développement d'activités et la répartition des services à la population.
- L'organisation des mobilités et des transports.

Trois scénarios différents ont été proposés à la discussion des membres du CLD :

- Un premier repose sur la poursuite des tendances actuelles.
- Un second repose sur une logique d'articulation entre des villes durables et des campagnes vivantes.
- Un troisième pousse la logique d'un territoire « ultra-compétitif ».

### **Scénario 1 : La poursuite des tendances lourdes**

L'histoire et la géographie dotent le territoire « Valence Drôme Ardèche Centre » de deux sous-ensembles : l'axe Rhodanien Nord Sud, traversé de flux croissants, et les vallées ardéchoises et l'arrière-pays drômois, marqués par un patrimoine naturel et économique d'une grande richesse. Les 210.000 habitants occupent pour plus de la moitié d'entre eux l'agglomération valentinoise, les 95.000 habitants restant se répartissant sur un territoire de près de 1.700 km<sup>2</sup>.

#### ***Trois espaces différenciés***

Cette situation crée une fracture entre deux dynamiques : aux très puissantes dynamiques de circulation de personnes, de marchandises et d'énergies qui traversent la vallée du Rhône, s'opposent des difficultés de circulation sur les axes Est-Ouest. Les créations d'entreprises ont tendance à se développer en vallée du Rhône, pendant que l'activité se maintient dans les vallées et plateaux ardéchois, grâce à un fort potentiel de créativité et des solidarités locales fortes.

Le sillon rhodanien de Lyon à Marseille ressemble de plus en plus à une vaste conurbation, sans identité spécifique. Le renchérissement important du prix du foncier à bâtir, la poursuite de la banalisation du paysage, la saturation des communes de la vallée du Rhône et de la plaine de Chabeuil, ainsi que l'encombrement structurel du trafic sur certains itinéraires (notamment l'A 7, la RN 7 mais aussi la RN 86 bordant la rive droite du Rhône) poussent les nouveaux accédants à la propriété à chercher à acquérir des terrains plus éloignés, en particulier dans certaines vallées latérales du département de l'Ardèche.

### ***Ainsi se créent 3 espaces différenciés :***

- La vallée du Rhône, très ouverte aux courants économiques mondiaux, au sein desquels les acteurs sont engagés dans des logiques de concurrence qui se jouent au niveau national et international. L'espace reste toutefois fortement handicapé par l'absence de centres de décision importants, liés à la production énergétique ou à ses transports, ainsi que l'absence d'organisation des fonctions métropolitaines.
- Les hautes vallées ardéchoises et les zones de montagne sont au contraire engagées dans des logiques de qualité, leur permettant d'exister sur les marchés, renforcées par des solidarités anciennes entre les acteurs du territoire. Ainsi, les industries textiles s'orientent vers des tissus spéciaux pour les transports, la voile... Le bijou fantaisie constitue une autre production spécifique.
- Entre deux, se développe un espace intermédiaire, très fortement marqué par les mobilités quotidiennes ou alternatives, selon des rythmes divers. Entre urbanisation et risque de déprise agricole, ces espaces sont confrontés à des mutations difficiles à maîtriser, entre un monde rural qui n'est plus, et un devenir indéfini qui reste à construire dans un contexte difficile à maîtriser.

### ***Des agglomérations fragmentées***

A l'orée de la troisième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, le territoire reste fragmenté. Les intercommunalités installées en milieu rural sont structurées autour de compétences limitées : ordures ménagères, développement de zones d'activités, services à la population. Alors que depuis 2000, 143 communautés d'agglomération ont été créées en France, les communes de l'agglomération valentinoise sont les dernières à rester organisées sous forme syndicale, défendant chacune leur domaine de compétence, sans pouvoir développer de projets de la dimension d'une agglomération de 125.000 habitants. La coordination des actions de développement et les possibilités de mutualisation des services sont décidées au coup par coup. Les fonctions urbaines de recherche, d'enseignement supérieur, de développement culturel, d'aide à l'innovation et au développement économique, de transports en commun restent le plus souvent dépendantes de décisions des interventions de l'Etat et de la Région ou de métropoles voisines, sans que l'agglomération ne puisse définir de stratégie propre.

### ***Une densification de l'habitat autour des villes***

La migration alternante est freinée par l'accroissement du coût de l'énergie. Dans ces conditions, une partie des habitants revient massivement s'installer dans la périphérie

immédiate de l'agglomération, dans des lotissements construits sans cohérence, qui occupent l'espace périurbain disponible entre les villes et l'axe de contournement totalement terminé du fait de la construction d'un troisième pont sur le Rhône, ainsi que le long des axes routiers principaux. Les quartiers dits « sensibles » des villes sont confrontés à une nouvelle forme de ségrégation : celle qui se fait par la maîtrise du temps. Les familles mono-parentales, au sein desquelles se trouve un grand nombre d'employés aux horaires fractionnés des commerces et services urbains, dotées de faibles revenus, n'ont d'autres choix que d'y habiter, sans pouvoir participer à la vie collective et contribuer à la construction de liens entre les différentes communautés qui y vivent. A l'inverse, les espaces ruraux de qualité continuent d'être habités par des populations à fort potentiel de revenus, avec des exigences de service élevés, très coûteux pour les communes concernées, sans que l'organisation du territoire ne puisse mettre en place de mécanismes de péréquation des coûts en fonction des revenus des personnes. Les mécanismes de solidarité classiques mis en œuvre par les Conseils généraux, reposant sur le potentiel fiscal des communes, risquent d'orienter de plus en plus les aides vers des populations aisées, au détriment de quartiers ou espaces plus difficiles.

### ***Des activités concentrées en Vallée du Rhône***

Les activités économiques continuent leur concentration dans la vallée du Rhône. L'absence de coordination des actions de développement économique entre villes, intercommunalités et départements exacerbent les concurrences et aggravent encore les situations et expliquent la poursuite des déplacements d'entreprises vers la vallée du Rhône. A l'inverse, les vallées ardéchoises voient arriver nombre de jeunes retraités, grâce à l'attrait que suscite son ensoleillement et la qualité de ses paysages. Ces mouvements concernent des populations en début de retraite, revenant au pays au terme de leur « vie active » mais aussi des personnes qui ont vécu dans les grandes métropoles de la moitié septentrionale de la France voire de l'Europe du Nord. Outre les retraités, les vallées continuent à attirer un peu de population active qui crée des activités de loisirs orientées vers le tourisme estival et vers la clientèle de fin de semaine provenant surtout des métropoles lyonnaise et marseillaise mais aussi de Valence. Les nouveaux actifs sont essentiellement occupés par des activités qui ne sont pas soumises à l'obligation du déplacement quotidien vers les pôles d'emploi comme par exemple les services aux personnes (santé, services aux personnes âgées, entretien de l'habitat et des jardins, commerce de tournée, construction et entretien de propriété).

### ***Un vieillissement des populations rurales***

La population des communes rurales vieillit fortement, la part des actifs est faible et en dehors des exploitations agricoles et des micro-entreprises saisonnières liées aux activités touristiques, les implantations d'activités en milieu rural ne réussissent guère. L'arrivée de la nouvelle population favorise quelque peu le commerce local, mais les effets de fuite vers des zones de chalandise comme les zones commerciales de Valence, situées sur le trajet des migrants alternants, limitent l'influence positive de cet apport démographique. L'agriculture, grâce aux débouchés locaux des résidents permanents et des touristes, parvient à se maintenir malgré la forte concurrence des régions de grandes exploitations, dans des conditions qui restent très fragiles. Une partie des néo-ruraux en âge de travailler

reprennent les activités souvent agricoles de la génération pionnière des années soixante-dix qui part à la retraite. Le réseau routier est conservé en bon état et, dans l'ensemble, l'agriculture et surtout l'élevage extensif poursuivent leur fonction d'entretien du paysage. Le parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche reste toutefois confiné aux espaces les plus éloignés, sans pouvoir réellement associer les activités de protection des milieux et des paysages au développement d'activités nouvelles.

\* \* \* \* \*

## **Scénario 2 : des villes durables et des campagnes vivantes**

### ***Des Agglomérations structurées***

Dans ce scénario, les villes maillent le territoire, formant un réseau complet et équilibré. En premier lieu, l'agglomération valentinoise est structurée en communauté d'agglomération et assume les fonctions de centralité liées à une population de 125.000 habitants. A partir d'une harmonisation des taux de taxe professionnelle qui limitent les concurrences entre les communes, les compétences de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'habitat, de politique de la ville, de voirie et de transport sont développées en commun. La gestion de l'environnement intègre la politique de l'eau, de l'assainissement, des déchets mais aussi de la prévention des nuisances sonores, dans un réel souci de service aux populations. Pour ces services, la mise en place de services en régie directe permettant une maîtrise des coûts et une responsabilisation des consommateurs est étudiée.

Enfin, la création et la gestion des services culturels et sportifs sont assurés pour les plus importants d'entre eux à un niveau intercommunal afin d'assurer une mutualisation des coûts. Après un débat permettant de définir très précisément le partage des compétences entre les villes et la communauté d'agglomération, et afin de limiter les charges de structure, les services communs seront constitués par transfert de personnel issu de différentes collectivités. Les dotations budgétaires transférées par l'Etat à la communauté d'agglomération sont d'environ 35 euros par an et par habitant, ce qui représente une dotation de plus de 4 millions d'euros par an pour une agglomération de cette taille. Profitant de son statut de chef lieu de département, permettant la création de communautés d'agglomération dans les intercommunalités dotées de ville centre de moins de 15.000 habitants, la Ville de Privas engagera cette même dynamique, lui permettant de revendiquer et d'organiser les fonctions de centralité associées à un chef lieu de département, jouant un rôle dans le rééquilibrage du territoire.

En parallèle, les intercommunalités poursuivent leur réflexion sur les compétences qu'elles assument, au service d'un développement rural intégré. Elles intègrent des compétences que les bourgs centres ne peuvent plus assumer seuls, telles que le développement sportif et culturel, et mènent des politiques actives dans le domaine de l'agriculture, du développement économique et touristique, du logement et de l'environnement.

Le pays regroupe ainsi des intercommunalités qui développent des projets spécifiques autour des compétences qu'elles s'approprient. Organisé sous la responsabilité des élus, associant les acteurs de la société civile au travers du Conseil Local de Développement, le pays aura pour mission de développer les projets entre les intercommunalités, dans le souci d'un développement des relations villes campagnes, ainsi que le développement entre le territoire et son environnement proche ou lointain. Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche est associé aux discussions, afin de permettre une définition d'objectifs partagés et de bien définir ses domaines d'interventions par rapport à ceux des intercommunalités.

### ***Une mobilisation de ressources spécifiques au territoire***

Plusieurs ressources sont mobilisées : en premier lieu la terre et la ressource foncière, au service de l'agriculture, du développement économique, des transports. La forêt est prise en considération dans ses dimensions économiques, récréatives, énergétiques et environnementales. La ressource en eau est préservée, dans une cohérence de bassins versants permettant d'assurer les adéquations entre les besoins et les ressources à différents niveaux. Une attention particulière est portée à l'irrigation, pour laquelle un plan d'ensemble est conçu pour l'intégrer dans une logique d'agriculture durable. La qualité de l'air est préservée. Ces ressources sont mobilisées pour le développement d'usages des énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, bois, hydraulique). Une attention toute particulière est accordée à la préservation des milieux naturels et à la biodiversité dont le maintien est la condition à tout projet de développement.

Les savoir faire développés dans les domaines de l'éco construction et des énergies renouvelables par des associations locales et des artisans, sont intégrés dans un programme de rénovation et d'isolation des logements sociaux, qui permet de réduire la facture des populations défavorisées, tout en contribuant fortement à la création d'emplois répartis sur l'ensemble du territoire. A cet effet, un fonds de solidarité et de développement énergétique est créé, à partir des grands centres de production énergétiques de la Vallée du Rhône et les axes de circulation. Il accompagne le développement de l'ensemble du territoire, au travers d'un ensemble de sites de production d'énergie diffus : solaire, hydraulique, éolien, bois etc.

### ***Des transports diversifiés***

Les flux de la vallée du Rhône sont maîtrisés et équilibrés autour de différents modes de transport : rail, fleuve, route. Le territoire a su capter des activités liées aux axes, au travers de plate forme logistiques, et organiser des relations transversales avec les territoires drômois et ardéchois, en particulier à partir de la gare Valence –Sud Rhône-Alpes, vers les vallées ardéchoises. Une relation par rail cadencée est créée entre Romans et Viviers par Livron, et deux gares intermédiaires sont créées à Valence Sud, Bourg les Valence-La Poudrière. Une ligne de bus, installée en partie en site propre est créée à partir des boulevards de Valence, pour rejoindre St Peray. Les pistes cyclables se développent à partir de l'itinéraire vélo route voie verte du Léman à la Mer, sur la Vallée de l'Eyrieux, l'itinéraire Chomérac-Privas, et un itinéraire Bourg les Valence-St Marcel-ROvaltain relie à Romans et une voie Chabeuil-Crest relie le territoire à la vallée de la Drôme.

### ***Une refonte de l'urbanisme commercial***

Des petites villes constituent pour chacune d'entre elles des pôles commerciaux, de services et d'activités indispensables pour l'activité des zones rurales et au développement économique du territoire. L'urbanisme commercial fait l'objet de profondes modifications, à partir d'une révision des modes de circulation. Les commerces de proximité accessibles par d'autres moyens que la voiture, sont réhabilités, et les zones commerciales urbaines sont impliquées dans le développement du commerce rural, au travers d'un système de taxation de leurs impacts négatifs sur l'environnement et intégré dans les schémas de développement des transports. Aucune autorisation nouvelle de construction n'est accordée sans accessibilité par les transports en commun.

### ***Une participation citoyenne organisée***

Des dispositifs de participation citoyenne accompagnent ce mouvement, afin de favoriser les échanges, la circulation des idées, et l'innovation.

### ***Des activités économiques reposant sur la diversité et des secteurs moteurs***

Les activités économiques reposent sur un tissu d'entreprises diversifié, accordant une large place aux activités productives, telles que l'agriculture et la transformation agro-alimentaire, l'artisanat, les PME innovantes, des services adaptés, en particulier au niveau du tourisme, dans toutes ses dimensions, en particulier au niveau des affaires. L'économie sociale et solidaire est totalement intégrée à cette dynamique. Plusieurs filières d'excellence alliant recherche, formation, production, commercialisation, conseil technique sont développées ; à partir de thématiques telles que le tourisme patrimonial, la traçabilité, les micro et nanotechnologies, les écritures automatisées, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (énergie solaire, éolien, biomasse, hydraulique...), le cinéma d'animation, l'agriculture et la forêt. Pour accompagner ce mouvement, une attention particulière est accordée à la création d'entreprises, et tout particulièrement des micro-entreprises. Des lieux d'accompagnement à la création d'activités et à l'entrepreneuriat maillent l'ensemble du territoire, afin de permettre l'échange entre les activités de recherche-formation, les porteurs de projet et l'ensemble du dispositif d'accompagnement administratifs ou consulaires. A l'exemple des sites de proximité de Lamastre et Saint Martin de Valamas, de telles plate forme sont créées dans des sites urbains, par exemple au sein des établissements développant des BTS. Les services publics maillent l'ensemble du territoire, selon des configurations qui font l'objet de discussions régulières avec les populations et entreprises, afin de permettre une évolutivité permanente. Les Technologies de l'Information et de Communication (TIC) sont mobilisées pour accompagner ces mouvements.

Un certain nombre de sites, répartis sur l'ensemble du territoire, sont équipés pour accueillir de jeunes chercheurs, travaillant en réseau avec des laboratoires grenoblois ou lyonnais. Ils favorisent l'adaptation des innovations aux ressources locales et répondent aux besoins d'innovation des entreprises et créateurs d'activités.

### ***Des campagnes vivantes***

Dans le secteur rural comme dans les quartiers urbains sensibles, ce scénario peut être gagnant sous réserve que certaines conditions soient réunies. En effet, la valorisation des ressources locales dépend fortement des capacités d'entrepreneuriat des nouveaux arrivants et des aptitudes de structures de développement local à détecter, à attirer et à faire émerger ces talents ainsi qu'à assurer une certaine coordination entre les projets. Dans ce contexte les campagnes relativement éloignées des villes, se repeuplent fortement bénéficiant de l'effet répulsif que provoque l'amplification du mal de vivre dans les grandes agglomérations.

Ce repeuplement concerne aussi bien les communes enclavées des hautes Vallées ardéchoises que les plateaux. Il se fonde tout autant sur l'arrivée de nouveaux actifs que sur l'implantation de retraités. Il s'explique aussi par des départs de plus en plus limités des actifs, notamment des plus jeunes. Il s'accompagne de la création de pôles d'activités spécifiques tels qu'un pôle de santé-rééducation à Vernoux, accompagné d'un développement d'un pôle de lecture, imprimerie et édition, lié au dynamisme culturel, un pôle artisanal à Lamastre, accompagné d'un site de création de spectacles vivant, un site de création industriel au Cheylard et Saint Martin de Valamas, accompagné du Développement des activités du Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel. Privas confirme son savoir faire dans les domaines de la santé mentale, en accentuant les approches relationnelles, et l'agglomération valentinoise développe plusieurs projets de pointe dans les domaines de la traçabilité, du cinéma d'animation et de la valorisation de la biomasse. Saint Pierreville confirme son avance dans le domaine des activités éco-biologiques, en voyant l'implantation d'un pôle de rencontre et d'échange de connaissance sur la création d'activités liées à ce secteur.

### ***Une agriculture porteuse de sens pour l'ensemble du territoire***

Les exploitations agricoles se maintiennent sur la base d'un système de production associant des productions de qualité tels que les fruits. Les systèmes de vente directe, y compris les marchés sont favorisés, et des diversifications d'activité sont recherchés dans les domaines des services à la population : éducation, santé, entretien de l'espace... D'importants programmes de gestion durable des systèmes d'irrigation sont développés, en accompagnement d'une limitation de l'usage des engrais et pesticides. La fabrication d'éléments de maisons en bois et de maisons à Haute Qualité Environnementale (HQE) ainsi que la production de bois de chauffage conditionné font également partie de la gamme de produits. Garantie par un écolabel et utilisant quelques matériaux locaux, l'activité de fabrication de maisons de bois s'est d'abord développée grâce au marché local. Les normes environnementales favorisaient la proximité géographique entre les fabricants et les commanditaires. L'essor de la filière a ensuite été entraîné par les exportations. Le tourisme se développe sur la base d'unités des activités sportives de pleine nature, mais aussi de la restauration et de la découverte du patrimoine local, et tout particulièrement celui constitué autour des paysages et des savoir-faire.

\* \* \* \* \*

### **Scénario 3 : un territoire compétitif**

Dans ce scénario, l'organisation du territoire est totalement remodelée, dans le sens d'une recherche d'un maximum de productivité de la part de l'ensemble des acteurs, afin de tenter un positionnement constant par rapport aux flux qui traversent la vallée du Rhône et de développer une économie en phase avec le développement des marchés mondiaux. L'objectif est de renforcer l'attractivité économique du territoire, afin de permettre l'implantation d'entreprises et d'activités, tout en maintenant un cadre de vie de qualité

#### ***Une organisation territoriale simplifiée***

Afin de limiter le nombre d'intervenants sur le territoire, les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche sont fusionnés, et une seule agglomération de 200.000 habitants, ROVALPRI, est créée sur l'axe Valence Privas, étendue rapidement à Romans. Le centre urbain se déplace aux alentours de la gare TGV Valence- Sud Rhône-Alpes. Le pays élargi à l'ensemble de la plaine de Valence, à la vallée du Rhône de Tain à Loriol et au pays romans, structure l'organisation économique du territoire pour cimenter la communauté locale dont les membres sont d'origines géographiques et professionnelles très variées.

#### ***La poursuite des grands équipements***

Une politique d'équipement majeur est mise en œuvre pour faciliter l'écoulement des flux dans la vallée du Rhône. L'axe Genève-Valence est complété d'une voie TGV qui relie la vallée du Rhône à l'axe Lyon-Turin, le trafic fluvial est renforcé à partir d'une modernisation des ports, et le transport par voie fluviale est multiplié par quatre, en particulier pour tous les grands ports du bassin méditerranéen. L'autoroute A 79 reliant Bourg de Péage à Crest-Loriol-Privas-Aubenas et à Montpellier est construite, et l'axe ferroviaire de la rive droite est cédé à une société privée qui confirme son affectation exclusive au transport de marchandises. L'aéroport de Valence-Chabeuil est transformé en plate forme d'accueil de compagnies low-cost, renforçant ainsi l'arrivée de populations aisées, soucieuses de bénéficier d'un cadre de vie préservé en arrière pays ardéchois ou drômois.

#### ***Une concentration des activités autour des nœuds***

Dans ce contexte, la part de l'emploi public régresse et la plupart des emplois créés dans la branche des services aux personnes appartiennent au secteur marchand. Les activités économiques se concentrent facilement autour des nœuds qui mailleront ces différents réseaux. La gare TGV Sud Rhône-Alpes accueille une cité de l'entreprise en réseau avec d'autres pôles maillant le territoire, installés aux points de convergence : Tain l'Hermitage, Romans Bourg de Péage, Portes les Valence, Loriol avec la zone du Pouzin, Privas, verront leurs espaces totalement remodelés.

Sur chacun des sites, des pôles de compétence sont installés, au sein des quels des laboratoires de recherche développent leurs activités, en lien étroit avec les entreprises et les organismes de formation. Les thématiques sont : traçabilité, écriture, industries du luxe, agro alimentaire, logistique des transports, tourisme et santé. Les activités se répartissent

en anneaux autour de ces espaces, incluant progressivement des zones commerciales nouvelles. Cette situation nécessite une nouvelle conception des réseaux routiers secondaires qui auront à relier ces différents points avec des zones commerciales.

### ***Des espaces ruraux avant-tout résidentiels***

Les espaces ruraux verront s'accroître la pression sur le bâti, du fait de la permanence d'une demande issue de résidents aisés, pendant que les revenus liés à l'activité agricole s'effondreront du fait de la refonte de la Politique Agricole Commune (PAC) et de la pression de la grande distribution. En plaine et en vallée, des filières de production spécialisées et intensives seront constituées, sur des créneaux très spécifiques. Ainsi dans le domaine fruitier, des entreprises agricoles, fortement employeuses de main d'oeuvre à faible coût, intégreront l'ensemble de la chaîne de production et de conditionnement. Equipées des meilleurs instruments de suivi des maturités, elles seront suffisamment organisées pour affréter avec la Brittany Ferries, spécialisée dans le transport des produits frais vers les pays du Nord, un TGV fruits partant toutes les nuits à 00H00 de Valence et desservir Rungis, Bruxelles, Londres et Cologne avant 6H00. Les plantes aromatiques et médicinales sont concentrées dans un pôle de production jouxtant la gare TGV, bénéficiant de faibles coûts de production et constituant une magnifique vitrine « olfactive » pour les arrivants. Quelques entreprises de plus de 500 chèvres suffisent à assurer l'approvisionnement en Picodon AOC de la coopérative laitière de Crest.

Dans les zones plus difficiles, la situation sera différente : la Région développera d'importantes opérations de gestion des espaces ruraux, en passant des conventions avec des agriculteurs engagés dans des pratiques de gestion de l'espace et les départements devront assumer une forte croissance des dépenses de prévention et de lutte contre les incendies de forêt. Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche s'étend à l'ensemble des zones de montagne et de Piedmont, pour organiser les activités récréatives des populations urbaines de la nouvelle métropole ROVALPRI, et préserver ainsi la qualité paysagère nécessaire aux nouveaux résidents. Ces derniers permettront un maintien d'activités de services aux personnes et d'entretien de l'habitat.

La discussion autour de ces scénarii a permis de préciser leur statut. Il s'agit de textes rédigés, susceptibles d'enrichissement, de contestations, de débats, de désaccords... L'objectif n'est en aucun cas d'imposer une représentation de l'avenir, mais d'ouvrir le débat et d'inciter la réflexion.

C'est ainsi qu'un certain nombre de participants ont proposés qu'un 4<sup>o</sup> scénario soit construit, sur la base des forces des points forts des tendances actuelles, et d'un rapprochement des scénarios 2 et 3. Il pourrait être intitulé le scénario du « territoire durable et compétitif ». Il serait construit sur la base d'une compatibilité entre les objectifs de durabilité et de compétitivité.

\* \* \* \* \*

## V- DES PROPOSITIONS D' ACTIONS

### Synthèse AXE 1 : Créer les conditions d'un territoire économique compétitif et d'un développement durable

Actions concrètes proposées	OBJECTIFS
<b>Agriculture – filière bois</b>	
<p>Après une phase d'enquête auprès des professionnels du territoire ardéchois, réalisée dans le cadre du CGD Eyrieux-Ouvèze-Vernoux, il convient de concrétiser les partenariats économiques qui peuvent en découler.</p> <p><b>Quelques pistes évoquées:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approvisionner les artisans charcutiers en blettes pour la caillette ardéchoise, en respectant la recette traditionnelle, en assurant une continuité de production en hiver notamment.</li> <li>▪ La livraison des produits aux artisans-commerçants facilite leur achat : mettre en place des circuits de livraison</li> <li>▪ Mettre en place un approvisionnement en châtaignes conditionnées (épluchées, sous-vide, par 5kg, ...) pour l'utilisation par les artisans (charcuteries, pâtisseries)</li> <li>▪ Soutenir la production de viande de qualité, en veaux et génisses, l'offre locale étant déficitaire par rapport à la demande locale et poursuivre la formation des éleveurs aux qualités bouchères des animaux finis...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer le marché de ces entreprises</li> <li>▪ Créer des synergies et des complémentarités entre les différents secteurs d'activité</li> <li>▪ Valoriser le territoire à travers ses productions végétales et animales</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'un dispositif d'aide au stockage des terres pour des exploitants partant à la retraite souhaitant céder leurs terres à des jeunes dans de bonnes conditions (partenaires : SAFER, ADASEA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs</li> <li>▪ Faciliter l'accès au foncier et à la reprise d'exploitation après retraite</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de points de transformation et de ventes collectifs des produits agricoles.</li> <li>▪ Développement du commerce électronique pour la restauration et les circuits courts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir et Développer des structures agricoles à taille humaine et encourager l'alimentation de qualité par des filières courtes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien à la mise en place d'un point de vente collectif sur le site du lycée du Valentin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser des circuits courts de commercialisation de productions locales de qualité</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appuyer les projets de conversion en agriculture biologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer la production et la</li> </ul>

en stagnation, du fait de blocages fonciers et financiers	transformation et distribution de filières agricoles biologiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agir, par le biais de la formation, sur l'acquisition des compétences dans le domaine de l'agriculture, en particulier pour les candidats à l'installation hors du cadre familial.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Donner les compétences nécessaires à ces personnes pour l'acquisition d'un emploi</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer un contexte intégré = agro/agri : enseignement, exploitation</li> <li>▪ Conception d'utilisation du bois dans la construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégration verticale d'une filière Bois</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Structurer l'offre locale d'éco construction au travers de la formation technique dans les domaines de l'utilisation du bois dans la construction, de chauffage au bois : inventaire des compétences, études de marchés, développement de formations, actions, mobilisation des outils Internet</li> <li>▪ Capitalisation des savoirs faire et des expériences.</li> <li>▪ Développement d'un conseil architectural sur l'habitat et le chauffage bois : diagnostic et conseil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutenir la création d'activités dans la création durable</li> </ul>
<b><i>Développement de l'artisanat, de l'industrie et des services</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Action Ardant : Action Régionale pour le développement d'activités nouvelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de l'entreprise et de l'emploi</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création de pépinières d'entreprises à partir des fiches industrielles : Recensement des friches industrielles, études de marché, recherche d'investisseurs et de créateurs, soutien aux créateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rendre le territoire attractif à partir des bassins de vie</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'un pôle d'appui à l'Economie Sociale et Solidaire</li> <li>▪ Traduction des tableaux de l'INSEE du quantitatif au qualitatif et mieux connaître les entreprises de l'ESS pour permettre le développement d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animation territoriale des structures d'aide aux projets ESS</li> </ul>
<b><i>Développement de services et des commerces</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inventaire de l'existant dans les services à la personne, au sens large (personnes âgées, nouveaux résidents en zone rurale : taxi social), et identifier les manques et créer les emplois correspondants</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser une plate forme (lieu itinérant) qui regroupe l'ensemble des professionnels chargés des reclassements</li> <li>▪ Recensement des équipements à disposition dans chaque bassin de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aider concrètement les personnes victimes de licenciement à se reclasser rapidement avec un conseil adapté et une adaptation des dispositifs en conséquence</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer sur le territoire une antenne de la SCOP Service Régional.</li> <li>▪ Création d'une coopérative d'activités de services (jardinages, services à domicile, courses,)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Structurer les activités de services à la personne</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chambre des Métiers : Définition et recensement des activités pertinentes en fonction des territoires</li> <li>▪ Etude des conditions de maintien du service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien d'activités pertinentes pour le territoire concerné</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement sur le maintien</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un diagnostic par un développeur économique pour aider à la prise de décision et à trouver de nouveaux marchés en collaboration avec les élus locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer une pépinière d'entreprise en utilisant le foncier existant « type friche industriel »</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chambre des Métiers : Etablir un diagnostic - Emettre des préconisations - Accompagner dans la mise en œuvre du programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le soutien dans la professionnalisation des commerçants et des artisans</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recensement des activités économiques dites stratégiques sur le territoire pour voir celles qu'il serait souhaitable de voir perdurer et qui peuvent perdurer</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien au commerce et l'artisanat local, par une communication radiodiffusée (Radio des Boutières).</li> <li>▪ Maintien de pôles commerciaux en milieu rural, par une poursuite d'actions type OPAC</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place un schéma territorial du commerce, et interdire toute nouvelle création de grande surface non reliée par les transports en commun.</li> <li>▪ Préserver les marchés et foires, et les faire connaître</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutenir le professionnalisme des artisans et commerçants,</li> </ul>
<b>Recherche expérimentation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recenser les innovations technologiques</li> <li>▪ Diffuser l'information auprès des PME</li> <li>▪ Apporter un soutien à l'entreprise pour son adaptation à ces nouvelles technologies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rendre accessible la veille technologique et économique pour les PME</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifications des laboratoires et des structures de recherche publiques et privées présentes sur le territoire.</li> <li>▪ Mise en place d'un dispositif d'information.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de recherche sur des thématiques et des entreprises concernant le territoire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'un dispositif d'appui au financement de recherche : appui à des entreprises ou des structures accueillant des étudiants en thèse sur des thématiques relatives au territoire, mobilisation de compléments à des bourses CIFRE</li> </ul>	

\* \* \* \* \*

**Synthèse AXE 2 : Renforcer le dynamisme et la qualité de la vie locale pour conforter l'attractivité du territoire**

Actions concrètes proposées	OBJECTIFS
<i>Développement à partir du patrimoine</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en réseau des musées du territoire : billetterie, circuits, expositions itinérantes, créations</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagement du site de la cartoucherie</li> <li>▪ Ecomusée et renvoi sur d'autres sites, développement de circuits thématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sauvegarder le patrimoine industriel, réaliser un conservatoire des métiers</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réhabilitation des chemins de la vallée du Talaron : liaison entre les points historiques, animation touristique via des points d'accueil et recréation de liens sociaux</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Construction par des menuiseries des plateaux ardéchois de 2 à 3 barques de transport sur le Rhône en bois régionaux selon les plans originaux de différentes périodes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer des produits de mémoire vivante autour du Rhône, développement de produits touristiques, organisation de croisières et visites de sites patrimoniaux</li> </ul>
<i>Renforcer la vie culturelle et sportive</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer la diffusion en concerts, résidence d'artistes et enregistrement dans le cadre d'une salle de spectacle vivant en haute Ardèche : le chat de Boutières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer sur le plan régional, local et national, voir international la diffusion de concerts, les résidences...</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evènements et programmation de spectacles vivants, notamment idée de festivals</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement activité culturelle</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'évènements fédérateurs entre les différentes associations de la vallée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travail complémentaire- Création d'une synergie</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'un éco musée sur le site de la Cartoucherie à BLV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Education à l'Histoire et à l'Economie</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les artisans culturels de l'Eyrieux : Création d'une structure multi compétences sous forme de SCIC qui est une nouvelle forme d'entreprise coopérative, de forme privée et d'intérêt collectif, permettant d'associer l'ensemble de ceux qui veulent agir dans un même projet de développement local et durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien et développement de l'activité économique et artistique de ces acteurs leur permettant de continuer à vivre sur le territoire permettant ainsi le maintien d'une vie sociale et culturelle en milieu rural.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'évènements culturels : festival « Les Oreilles du Renard »</li> <li>▪ Favoriser la création : vidéo citoyenneté, culture urbaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diversification de l'offre culturelle</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des Barraques à St Michel de Chabrillanoux, traces des Résistances 1939 45 sur le plateau de Vernoux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de recherches et investigations documentaires et littéraires</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'une vidéo à partir des textes de Fatima Mana</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valoriser l'écriture et l'enrichir par la vidéo</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mémoire d'atelier : conception et impression, réalisation et publication d'un livre issu d'ateliers d'écritures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire la synthèse de deux ans de travail en atelier d'écriture réalisé sur le plateau de Vernoux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagement et animation d'un sentier de découverte balisé permettant de valoriser la faune et la flore du plateau de Vernoux et utilisations d'hier et d'aujourd'hui</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valoriser le patrimoine naturel, mais aussi le patrimoine humain qui est lié</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien aux petites salles de spectacle, à la diffusion culturelle et aux résidences d'artistes, travail en réseau</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Constituer des réseaux permettant de mailler le territoire, création de postes d'animateurs territoriaux, création de spectacles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer l'offre du territoire dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création et réalisation d'une installation au carrefour des résistances, installations et expositions croisées entre l'association Les Rias et Christian Astor</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Investigations artistiques et valorisation du patrimoine humain constitué par les mémoires des résistances locales pour les libertés de conscience au XVIII et pour les libertés en 1942/45</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement d'évènements et programmation de spectacles vivants</li> <li>▪ Développement de veillées rencontres, intégrant des rencontres conviviales dans les villages et des créations théâtrales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement de la qualité de la vie locale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer les projets structurants susceptibles d'avoir un impact local sur les activités sportives de pleine nature : l'axe Léman Méditerranée par voies bleues et voies vertes, le "Plan Rhône", "l'Ardéchoise" permanente et événementielle, l'UFR Staps de Valence et la proximité du Pôle Ressources National "sports de Nature de Vallon, des sections sports "études" de diverses disciplines, la présence d'industries - équipementiers sportifs (Lafuma - Corima,...), la mise en place des CDESI et PDESI 26 07, la construction d'une maison des bénévoles à Valence (avec certains Comités bi-départementaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les activités sportives de pleine nature.</li> </ul>
<b>Santé</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création de pôles de médecine de proximité : création de maisons médicales avec des spécialistes, travail de communication et de sensibilisation dans les écoles de médecins pour attirer les spécialistes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer des pôles d'intéressement ou des unités mobiles permettant d'accueillir les spécialistes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place un protocole d'utilisation des granulats pour les aménagements routiers et de décapage de terre végétale autour de chantiers pour éviter la prolifération de l'ambroisie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les nuisances issues de la prolifération de l'ambroisie</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire l'état d'existence des services à la personne proposés par commune et liste des manques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'emplois de services à la personne</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Donner à un animateur territorial une polyvalence sur le développement de la pratique sportive et la mise en réseau des structures</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recenser les sites et offres, voies vertes, voies bleues...</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Radio des Boutières : Promouvoir et dynamiser l'attractivité du territoire du CDRA Drôme-Ardèche par des flashes d'informations, des chroniques et des émissions spéciales</li> <li>▪ Favoriser les échanges entre les différents acteurs du territoire</li> <li>▪ Consolider nos actions auprès des équipes éducatives et des élèves pour continuer de développer les émissions scolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir ce territoire en proposant une offre culturelle, sociale économique et sportive...</li> <li>▪ Développer les services de proximité par les annonces et émissions thématiques, et par une offre tarifaire abordable</li> </ul>

### Synthèse AXE 3 : Aménager et gérer le territoire de manière équilibrée et maîtrisée

Exemples d'actions concrètes	OBJECTIFS
<b>Structurer le territoire et lui permettre d'assurer les fonctions essentielles</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise à l'étude d'une communauté d'agglomération sur Valence et les environs : avantages, inconvénients, rencontre avec d'autres agglomérations, études de cas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Structurer l'agglomération valentinoise pour lui permettre de remplir des fonctions de centralité (développement économique, transport, enseignement supérieur, culture ...)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir un tissu de petites villes, assurant des fonctions de services satisfaisants, bien reliées entre elles, et présentant des fonctions spécifiques : ex : le Cheylard : CCSTI</li> <li>▪ Construction de salles polyvalentes et aménagement de salles déjà existantes, avec un maillage du territoire et une gestion collective</li> </ul>	
<b>Environnement –gestion de l'eau</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'un programme concerté de gestion des eaux pluviales : recherche de plan globaux déjà en place, mise en place d'un projet global d'information des publics, mise en place d'une politique concertée en agriculture, aménagement forestier, infrastructures routières</li> <li>▪ Poursuite des contrats de rivières (Eyrieux, Ouvèze, Véore)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire l'impact des inondations</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place des diagnostics d'irrigation, favorisant les économies d'eau, et orientant les cultures et les pratiques vers des économies d'eau.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre aux normes des sources en eau potable actuellement délaissées :</li> </ul>	
<b>Transports</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'une desserte cadencée La Voulte, Livron, Portes les Valence, Valence, Valence TGV, et Romans : connexions avec les bus</li> <li>▪ Mettre à l'étude deux gares supplémentaires : Bourg les Valence Cartoucherie et Valence Sud</li> <li>▪ Développer des pôles de services dans les agences : postes, banques, salles de réunions, accès Internet, ANPE</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement des pédibus y compris dans les zones rurales pour l'accès aux écoles</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de déplacements doux : voies vertes, développement des connections en zone rurale</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la mobilité géographique et professionnelle, développement de co voiturage : radios locales, site</li> </ul>	

Internet, covoiturage Pyrénéens atlantiques, taxi social	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Encourager l'utilisation du vélo : connexion du projet du Léman à la Mer avec d'autres voies : Eyrieux, Le Pouzin, Chomérac, Valence Etoile val de Drôme...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place une politique en faveur des déplacements doux</li> <li>▪ Diminuer le recours aux énergies fossiles, les émissions de gaz polluants, améliorer la santé publique...</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un ou des nouveaux outils d'insertion « GEIQ, Régie de territoire »</li> <li>▪ Répondre aux problèmes de mobilité, système de covoiturage, taxi social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enrichir l'offre d'insertion par l'activité économique en zone rurale</li> <li>▪ Développer le lien social sur des bassins en mutation</li> <li>▪ Favoriser la mobilité géographique et professionnelle</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer des chemins vélo + piétons en ville et en zone rurale, voies vertes</li> <li>▪ Créer une vélostation à la gare de Valence ville</li> <li>▪ Augmenter l'offre de transports en commun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Limiter la consommation d'énergie fossile et lutter contre la pollution</li> <li>▪ Améliorer la santé publique</li> </ul>
<b>Habitat</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place un système d'aide au stockage foncier, permettant aux communes de mettre en place des opérations destinées à l'habitat social, en lien avec le développement d'activités</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inciter à la location de logements vacants, voir à la location en intersaisons de gîtes pour des jeunes en formation (étudiants, apprentis...)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'un schéma d'Urbanisme autour des agglomérations, et en particulier sur l'aire Rovaltain</li> </ul>	
<b>Energie</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer sur l'ensemble du territoire un conseil auprès des particuliers, en particulier pour l'habitat, mais aussi les déplacements, appui au montage des dossiers permettant l'accès aux aides</li> </ul>	

## Synthèse AXE 4 : Participation citoyenne

Actions concrètes proposées	OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement d'un cyber territoire : open system permettant de présenter les initiatives locales, les événements...</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement d'un média radiophonique local présentant des flashs d'informations, des chroniques, des émissions spéciales, favorisant les échanges entre les acteurs du territoire et consolidant les actions auprès des équipes éducatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promotion du territoire au travers de l'offre culturelle, sociale, économique, sportive</li> <li>▪ Développement des services de proximité</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'un DVD : éducation à la citoyenneté par l'exercice de démocratie participative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer l'exercice de la citoyenneté</li> <li>▪ Mise en évidence des liens entre démocratie participative, appropriation culturelle et implication dans des démarches de création</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement de la démocratie participative par la formation et l'information des citoyens sur des démarches de développement territorial</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'un collège des élus au sein du CLD</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre l'organisation de rencontres sur des thématiques relatives au territoire : habitat, environnement, développement etc.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement de l'animation du CLD : aider à affiner des idées et à présenter des propositions concrètes, développer la réflexion sur le développement durable.</li> </ul>	

\* \* \* \* \*



***AVIS DU CLD  
RELATIF AU PROJET  
DE CDRA VALDAC***

LE 23 JANVIER 2007



*La tâche du CLD s'est déroulée avec la permanence de deux questions :*

- **La première est relative à la pertinence du territoire d'intervention.** Le territoire résulte de la fusion de deux territoires de projets, qui ont eu des dynamiques spécifiques. La construction d'un projet de territoire unifié s'est avérée d'autant plus complexe, que le territoire est caractérisé par deux pôles : une agglomération urbaine et un espace rural organisé sur différentes vallées. La détermination d'enjeux partagés met en évidence la possibilité de définition d'un projet de territoire, et permet d'esquisser la définition d'un projet cohérent. Le fait d'être au début de cette dynamique explique les limites de l'exercice, à la condition que la répartition de moyens affectés au territoire permette de participer à la construction d'un projet de territoire répondant aux enjeux identifiés au départ.
- **La démocratie participative organisée dans le cadre d'un Conseil Local de Développement était une nouveauté.** La difficulté était donc de l'organiser sur la base de principes simples, mais aussi de la faire accepter par les partenaires en place : élus, organisations, techniciens. Les travaux du CLD ont mis en évidence la difficulté de cet apprentissage, mais aussi la qualité de l'implication des membres qui ont participé aux réunions pour y faire part de leurs propositions.

*Ces éléments conduisent à présenter le présent document d'avis, sous la forme d'un texte qui vise à analyser trois éléments :*

- La cohérence entre les enjeux du territoire et les actions proposées.
- Les manques essentiels qui apparaissent dans le cadre des propositions du contrat au vu de celles émanant du CLD.
- Le rappel ou la formulation de propositions du CLD.

*L'analyse est donc présentée selon les axes du projet de CDRA :*

## AXE N°1 EMPLOI DURABLE, ATTRACTIVITE, COMPETITIVITE

Les actions qui ont été rédigées par les Chambres d'Agriculture et les acteurs de la forêt sur la base du travail fait en commissions et préalablement au niveau de la profession agricole, dans le cadre de la présentation d'un projet de Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER), n'apparaissent pas dans le projet de contrat remis aux membres du CLD. Les propositions formulées au niveau du CLD auraient été globalement reprises. Les fiches actions ont été basées sur un doublement de l'enveloppe dans le cadre d'un PSADER potentiel. L'agriculture biologique ne fait pas l'objet de fiche spécifique mais se retrouverait dans les fiches 6.2 et 6.4. Pour la collecte laitière, le choix a été fait de ne pas la positionner dans le CDRA, mais dans le PSADER. Par contre, concernant l'enveloppe affectée à l'agriculture de 402.000€, son niveau est jugé comme étant ridicule, 2,6% de l'enveloppe globale, au regard de l'importance de l'agriculture sur le territoire. Comme le prévoit la procédure, le CLD formulera un avis sur le PSADER lorsque celui-ci lui sera présenté dans le détail.

L'économie sociale et solidaire n'est pas reconnue comme une véritable source d'emplois durables et comme facteur de développement économique et d'activités à part entière, non délocalisables. Cela concerne en particulier le service à la personne au sens large, en milieu urbain et en milieu rural, qui pourrait constituer un gisement important à condition d'être organisé. Par ailleurs, le CLD s'interroge sur la possibilité des Pôles d'Excellence Ruraux acceptés sur le territoire dans le cadre du CDRA.

L'attractivité du territoire est souvent perçue comme la capacité à attirer de nouvelles activités. Elle doit englober la capacité du territoire à conserver et développer les compétences locales. Ainsi, l'ancrage au territoire fait partie de son attractivité et les porteurs de projets doivent pouvoir rester sur le territoire, optimiser, valoriser et mobiliser des compétences et les ressources locales, car les micro-projets sont plus difficilement délocalisables. Le développement de la recherche, au travers de l'accueil des jeunes chercheurs sur des sites répartis sur le territoire, permettant d'assurer un lien avec l'économie et les ressources locales, n'a pas été évoqué.

Enfin, la structuration du contrat par approche sectorielle manque de transversalité. Cela met en évidence la nécessité de l'observation, de la veille économique, de la veille technologique et scientifique qui est transversale à l'ensemble du contrat. Le déficit en activités de recherche, qui avait été particulièrement souligné dans le diagnostic du territoire, ne semble plus être un enjeu dans le document final.

*Plusieurs propositions précises ont été formulées :*

• **OBJECTIF 2 :**

- **Action 4** : Il manque, pour renforcer le caractère durable de cette action :
  - L'intégration sociale et paysagère des bâtiments construits.
  - La mise en réseau de ces nouvelles constructions par « pôles énergétiques ».
  - L'utilisation de matériaux et savoir-faire locaux.

• **OBJECTIF 3 :**

- **Action 5** : "**Structurer et animer le réseau**", en valorisant et renforçant l'action des structures dont c'est la mission principale, comme les sites de proximité tel le CeDRE à Lamastre qui accompagne depuis plusieurs années les porteurs de projets.

- **Action 6** : **Animation des Plate Forme d'Initiative Locale (PFIL)**

L'objectif de la mesure est d'accompagner la fusion entre les deux PFIL existantes, en cohérence avec le schéma régional de développement économique (SRDE). Dans le cadre de cette fusion, au vu du volume déjà réalisé, cinquante entreprises ont été financées en 2006 (trente-huit par IEDV et ACI depuis juillet et 12, de janvier à juin par ACI). Au vu de la demande, du taux de pénétration très inférieur au potentiel de ce territoire, la structure doit être conçue pour financer a minima soixante projets et développer le suivi et le parrainage.

La fusion avec IEDV permet au centre Ardèche de bénéficier de nouveaux instruments pour les créateurs (garantie France Active pour les demandeurs d'emploi, Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes, EDEN pour les jeunes et les bénéficiaires de minima sociaux). Cependant ces nouveaux instruments nécessitent un temps d'animation supplémentaire.

De même, sur les deux parties du territoire, il a été constaté de fortes lacunes en matière de suivi des entreprises. Le suivi technique, le parrainage, les réunions d'information/formation pour les créateurs, permettent de pérenniser l'activité des entreprises. Mais ce suivi nécessite également du temps d'animation supplémentaire. A titre d'illustration et pour mesurer l'activité d'IEDV sur le territoire du futur CDRA, se tiennent actuellement onze comités par an sur le Valentinois et onze comités par an sur Ardèche centre.

Le programme d'action du futur CDRA VALDAC, présenté au CLD le 11 janvier 2007, prévoit un poste et demi pour l'animation d'IEDV. Or, un poste et demi est nettement insuffisant et remet en cause l'organisation prévue lors de la fusion pour :

- Atteindre les objectifs souhaités pour ce territoire : soixante prêts d'honneur à minima sur le CDRA VALDAC + du suivi et du parrainage.

- Répondre à une demande croissante.

Le CLD appuie cette proposition tout en interrogeant sur le dispositif global d'appui à la création d'entreprises sur le territoire, la coordination entre les acteurs existants, ainsi que sur le dispositif d'accompagnement à la création de la micro activité et à son suivi en débit de création.

#### •**OBJECTIF 5 :**

##### - **Action 9** : **Animer le commerce et l'artisanat**

En ce qui concerne les artisans, la diversité des compétences requises nécessite de fédérer les corps de métiers au niveau du territoire.

- Meilleure gestion des approvisionnements en matières premières (réduction des transports)
- Plateforme collective d'achat (réduction des coûts)
- Création de coopératives pour proposer des offres plus globales et plus économes
- Mise en place de structures adaptées

##### - **Action 11** : **"Favoriser l'émergence de projets structurants" :**

Un projet de production de flocons de châtaignes est signalé

#### •**OBJECTIF 8 :**

##### - **Action 14** : **" Diversifier l'offre d'hébergements touristiques afin de pouvoir accueillir toute l'année" :**

- La possibilité d'installation des mobil-home sur les campings est-elle prévue dans la mesure ?
- Favoriser l'éco-tourisme avec des installations respectueuses de l'environnement, et surtout les plus autonomes possibles en eau, énergie,...
- Ces installations doivent être les plus neutres possibles pour l'environnement au sens large.

\* \* \* \* \*

**AXE N°2**  
**RENFORCER LE DYNAMISME ET LA QUALITE DE VIE POUR**  
**CONFORTER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

Le projet de CDRA s'attache à maintenir les dispositifs existants, en particulier à partir des pôles identifiés. L'ambition culturelle pour ce territoire marqué par la présence de populations urbaines et rurales, passe par la reconnaissance des spécificités et le développement des échanges. Pour ce faire, sans nier l'exigence de qualité liée à la présence de professionnels, l'implication de la population dans la définition de la vie culturelle et son développement doivent être reconnus comme étant prioritaires, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

*Ces principes passent par :*

- La reconnaissance de la qualification des intervenants professionnels (engagés dans la recherche, la création et les problématiques actuelles).
- L'organisation d'ateliers (écriture, théâtre, arts plastiques et visuels...) où les gens puissent faire des apprentissages collectifs et se construire sont ainsi des outils indispensables à l'implication culturelle et sociale.
- L'organisation de multiples instances et modalités d'expression, consultation et décision.
- Un recueil et le traitement scientifique des données (approches historique, ethnologique, sociologique...).

Cette démarche nécessite la définition d'un véritable projet culturel de territoire, en parallèle à la mise en place d'un poste d'animation. La pérennité de l'action culturelle existante et son extension, demandent la constitution d'un réseau intégrant les associations mais aussi la création, ne serait-ce que pour les zones où le tissu associatif est quasi inexistant, de postes d'animateurs qualifiés et formés pour répondre à ces objectifs.

Le CLD remarque à nouveau l'absence des problématiques d'exclusion et d'insertion dans le document. Même si ces questions font l'objet d'autres dispositifs, les mécanismes qui mènent à l'exclusion peuvent aussi concerner les domaines économiques et culturels, et surtout du logement. Elles pourraient constituer une priorité transversale à l'ensemble du contrat.

*Propositions susceptibles d'être formulées.*

• **OBJECTIF 10 :**

- **Action 19 :** Nécessité d'une action culturelle de terrain permettant l'implication du public

local dans la vie culturelle.

- **Action 20** : Descriptif intéressant qu'il y ait ou non accueil d'artistes en résidence pourvu que ces artistes travaillent avec la population à partir de ses mémoires, de ses valeurs, de ses aspirations.
- **Action 21** : Lieux et ressources, cette action doit permettre d'accompagner la diffusion culturelle dans tous les sens, y compris celles émanant des associations locales, vers d'autres espaces, qu'ils soient urbains ou ruraux.
- **Action 22** : Descriptif intéressant à condition d'inclure dans l'offre éducative et culturelle les structures ou associations ou autres initiatives qui permettent des apprentissages de qualité. Par ailleurs la notion de culture « accessible » gêne, risquant d'exclure la création au profit de la seule vulgarisation. Ne pourrait-on remplacer « accessible » par « *s'appuyant sur la culture des gens pour qu'ils puissent accéder aux problématiques culturelles les plus exigeantes et actuelles* ».
- **Action 23** : Les « avantages recherchés » ne sont-ils pas des objectifs ? Si oui, ne conviendrait-il pas d'y ajouter « *la mise en œuvre de modalités de gouvernance, d'animation et de formation permettant le recueil des mémoires, aspirations et envies de la population ?* ».

#### •**OBJECTIF 11** :

Préserver et valoriser les patrimoines locaux (*et les faire vivre, s'ouvrir et se renouveler ?*). Il est noté qu'un recensement des ressources patrimoniales du territoire a été effectué et pourra servir de cadre de travail. Cet inventaire doit être porté à connaissance du public.

- **Action 24** : Le contexte « humain, religieux »... Tout étant humain et les autres adjectifs étant déclinés, ne faudrait-il pas ajouter « *historique, philosophique et sociaux* » et enlever « *religieux* » ? Certes, ce patrimoine est aussi une ressource touristique, ne conviendrait-il pas de mentionner aussi que « *sa valorisation peut être source de connaissances et créations inédites et de lien social* » ? N'y a-t-il pas risque d'enfermer dans le patrimoine bâti ?
- **Action 25** : Paysages « naturels », attention, il n'y a pas sous nos latitudes de paysages naturels. Tous portent la trace de l'activité humaine. Par contre, à la « lecture de ces paysages », pourrait être évoquée l'évocation des événements et vécus qui s'y sont déroulés.

\* \* \* \* \*

### AXE N°3

#### MAILLAGE ET GESTION DU TERRITOIRE

Un certain nombre d'enjeux liés à l'habitat, aux transports, au foncier, à l'énergie sont évoqués, sans que la question centrale liée au maillage du territoire ne soit abordée. Le diagnostic de territoire a mis en évidence l'intérêt d'un maillage du territoire, afin de répondre aux attentes des habitants et des acteurs économiques, tout en répartissant les responsabilités. Le maillage pourrait reposer sur :

- Des communautés de communes, développant des compétences de proximité dans le domaine de la gestion de l'espace, de l'habitat, de l'environnement et de la vie sportive et culturelle, du transport.
- Une agglomération dotée de ces compétences et de celles qui lui permettront de remplir les fonctions de centralité, (culture, éducation, recherche, réseaux de villes, relations internationales).

Ce dispositif permettrait au territoire de répondre progressivement aux besoins du territoire et de mobiliser des fonds publics pour des projets transversaux, susceptibles de répondre aux enjeux cruciaux liés au développement durable, à la recherche, à l'habitat, aux déplacements, à la culture et à la lutte contre la pauvreté.

Le CLD rappelle l'importance d'un niveau suffisant de services publics maillant le territoire, et la nécessité d'une bonne relation entre leur organisation et le projet du territoire. A titre d'exemple, il signale la nécessité d'information sur les dispositifs santé-environnement mis en place par les DASS et les schémas hospitaliers définis par l'Etat.

Dés à présent, l'élaboration du CDRA a permis d'identifier des actions qui pourraient constituer le projet de base de cette communauté d'agglomération : gestion et animation foncière, accompagnement du développement économique, articulation entre les modes de transports et développement des transports collectifs, accompagnement au développement de la recherche, développement de relations internationales...

#### *Propositions susceptibles d'être formulées.*

##### •**OBJECTIF 13 :**

- **Action 30** : Le projet mériterait d'être précisé, avec la description d'actions concrètes.
- **Action 31** : La fiche de poste « aménagement » semble démesurée au vu de l'ampleur des missions à conduire sur l'ensemble du territoire : habitat et foncier, transports et aménagement ?
- **Action 32** : **Foncier**

Eviter le mitage du territoire par la construction de nouveaux quartiers plus denses et intégrés.

**- Action 33 : Habitat**

Le bâtiment représentant en France 50% des émissions de Gaz à effet de Serre, il est aussi important de réaliser des constructions exemplaires en terme de consommations énergétiques annuelles. Pour cela conception bioclimatique et utilisation d'éco-matériaux, mise en œuvre d'énergies renouvelables (géothermie, solaire thermique, solaire photovoltaïque).

Créer sur le territoire des bâtiments exemplaires, reproductibles ailleurs, et surtout d'un coût le plus faible possible (dans le niveau des coûts des logements sociaux).

**- Action 34 : Programme aménagements urbains**

Respect du patrimoine architectural local lors de l'urbanisation des zones périphériques des centres villes et centres bourgs.

**AXE N°4**  
**TRANSVERSAL RHONE**  
**QUESTIONS DE GOUVERNANCE ET DE DEMOCRATIE**  
**PARTICIPATIVE**

Le document pourrait insister sur la démarche de formation – action et d’articulation entre le CDRA et le Contrat Territorial Emploi Formation (CTEF).

Le CLD souligne par ailleurs l’absence totale de référence à la démocratie participative dans le document. Celle-ci pourrait être reconnue, au travers de son rôle dans l’animation du territoire, dans l’accompagnement de certains projets et pourquoi pas l’attractivité du territoire. Par ailleurs, le CLD souligne son rôle dans l’accompagnement du CDRA, et la participation active à l’évaluation de son impact.

*Propositions susceptibles d’être formulées.*

**Vers une charte d’animation du territoire**

Identification des collectivités territoriales, chambres consulaires, associations, organismes travaillant sur le développement du territoire, au niveau économique, social, environnemental et culturel, et bénéficiant de fonds publics émanant des partenaires de la charte de territoire : Région, Départements, communes...

Définition et signature par tous les bénéficiaires de crédits d’animation, d’une charte d’animation du territoire mettant en évidence les objectifs partagés et les moyens d’intervention complémentaires sur le territoire en participant :

- A un dispositif de coordination des interventions passant par un décloisonnement des pratiques.
- Au dispositif de collecte d’informations sur le territoire (ex : Zones d’activités) et du développement de l’observatoire du territoire mis en place par le Comité de Bassin d’Emploi.
- A la mise en réseau des acteurs autour des outils et structures existants, et particulièrement du site Internet en cours de construction.
- Au dispositif d’évaluation du contrat.
- Au dispositif de développement de la démocratie participative mis en œuvre sur le territoire.



# ***LES PISTES DE TRAVAIL POUR L'AVENIR***



Après s'être attaché à participer à la construction du projet de territoire, au travers de la participation à l'élaboration de la charte puis du contrat de territoire, le CLD s'est attaché à étudier des projets spécifiques au territoire, puis d'esquisser des pistes de travail pour l'avenir.

## I- Le Grand Projet ROVALTAIN

Le CLD a étudié le grand projet ROVALTAIN reconnu comme stratégique au niveau régional, à deux reprises. Lors de sa séance du 26 juin 2007, il a pris connaissance de l'état d'avancement du projet de protocole entre le Conseil Régional, le Conseil Général et le Syndicat Mixte ROVALTAIN. Ses membres ont formulé un certain nombre de questions précises quand au projet.

	Questions posées
<b>Emploi et progrès social</b>	<p>Quels objectifs en terme d'emplois ?</p> <p>Combien de transferts d'emplois à partir d'autres sites ?</p> <p>Combien de créations nettes d'emplois autres qu'administratifs ?</p> <p>Qualification des emplois et nature des contrats ?</p> <p>Quelle prise en considération des activités agricoles ?</p> <p>Quelle prise en considération des enjeux sociaux : Haute qualité Sociale : hygiène, droits spécifiques, espaces de dialogue social ?</p> <p>Bien être des gens qui travaillent sur le site : déplacement, restauration ?</p> <p>Nature des actions prévues en loisirs et de culture ?</p>
<b>Formation recherche</b>	<p>Quelles ambitions quant au développement de la culture scientifique et technique, de la recherche et de la prospective, et de leur liaison avec les formations ?</p> <p>Ne serait-il pas nécessaire d'instaurer une réflexion philosophique sur les enjeux mêmes de ces recherches scientifiques et techniques ? Sur la place des investigations et créations artistiques ? Sur les modalités de gouvernance susceptibles d'impliquer la population dans toutes ses composantes ?</p> <p>Quels liens entre le site et les écoles, les établissements d'enseignement supérieurs et de recherche présents sur les territoires ?</p>
<b>Coopération entre les territoires, maillages, centralités urbaines</b>	<p>Le caractère rural du territoire, son histoire ont-ils été pris en compte ?</p> <p>Quelle articulation entre les projets du site et les savoir faire locaux ?</p> <p>Quels liens avec les autres pôles industriels (ex : Le</p>

	<p>Cheylard, Romans, Valence)</p> <p>Quelle est la capacité du pôle Rovaltain à diffuser sur l'ensemble du territoire, et d'ouvrir le territoire à l'international ?</p> <p>Quelles ambitions en terme de diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire ?</p> <p>Quelle prise en considération du paysage ?</p> <p>Quel impact de l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur la plaine de Valence</p> <p>Quel usage de la Taxe Professionnelle de Rovaltain ? (860.000 euros par an)</p>
<b>Mobilité, transports, habitat, énergie.</b>	<p>Quels moyens de transport sur le site ?</p> <p>Quels modes de déplacements entre Romans et Valence ?</p> <p>Quels moyens de transport pour arriver sur le site ?</p> <p>Pourquoi pas la gratuité des déplacements ?</p> <p>Quelle organisation et développement de l'habitat sur le territoire et la plaine de Valence ?</p>
<b>En terme de gouvernance</b>	<p>Quelle association des populations et des acteurs locaux à la définition du projet ?</p> <p>Quelle articulation entre ROVALTAIN et les pôles territoriaux ?</p> <p>Quelle répartition des rôles entre Etat, Région, Département, intercommunalités, communes ?</p> <p>Quelles conséquences de l'absence de communauté d'agglomération sur Valence ?</p> <p>Quel travail de prospective à partir du projet ?</p> <p>Quel est le lien entre le projet ROVALTAIN et les CDRA ? Quel est l'avis des élus ?</p> <p>Quel rôle des CLD dans la construction des relations entre ROVALTAIN et les deux territoires Drôme des Collines et VALDAC ?</p> <p>Quelle information sur le projet ROVALTAIN :?</p> <p>Quelle place pour l'Ardèche ?</p>

Ensuite le CLD a identifié 3 enjeux fondamentaux à intégrer dans le développement du site.

**a) Concernant le modèle économique lié au projet ROVALTAIN**

Il semble que l'on soit sur un modèle de développement à partir de la recherche, sans que soient précisées les actions à mettre en œuvre pour assurer la diffusion du pôle sur le territoire. Les deux CLD rappellent les propositions qu'ils avaient formulées en terme d'implantation de jeunes chercheurs. Il s'agirait en particulier de favoriser le développement de deux actions :

- **Création d'un réseau bi-départemental de recherche - développement - formation.** Basé sur l'identification des acteurs susceptibles d'accueillir des doctorants et jeunes chercheurs, le développement de bureaux virtuels, l'E-learning et la mutualisation des enseignants des écoles et universités de Rhône Alpes. Il s'agirait ainsi d'identifier et d'équiper plusieurs lieux ressources (hébergement, mise en réseau, reliés entre eux et à des centres de ressources « intermédiaires » ... ).
- **Création d'un fond bi-départemental d'accueil de jeunes chercheurs.** Cela permettrait de financer et d'accompagner sur le terrain, des doctorants ou étudiants chercheurs, en situation de travail au sein d'entreprises ardéchoises et drômoises, et tout particulièrement les TPE-PME, quelque soit leur taille et leur localisation. La mise en réseau des chercheurs, étudiants et universitaires permettrait d'être une force de proposition en recherche développement pour un collectif d'entreprises de la région.

Ces deux actions permettraient d'assurer une diffusion de la recherche formation sur l'ensemble du territoire, et de favoriser une meilleure diffusion des créations d'entreprises. De plus, la discussion met en évidence la priorité donnée au volet économique, donnant parfois l'impression de laisser de côté les dimensions sociales (« vivabilité » du site pour les employés et environnementale (déplacements pour accéder au site et sur site).

#### b) Concernant les liens entre le pôle Rovaltain et les territoires environnants

Les membres du CLD soulignent l'importance des paysages et leur fragilité. Comment ne pas noter une forte dégradation du paysage, principalement dans les zones périurbaines et le long des principales voie de communication à proximité du site. Le développement de constructions industrielles, commerciales, agricoles et d'habitation, souvent mal entretenues constituent un paysage qui ne suscite guère l'intérêt. De plus, deux dimensions semblent à intégrer au projet : les mobilités et l'habitat. Plusieurs pistes de propositions concrètes ont été évoquées :

- Mise en place d'une coulée verte entre Valence et Romans ;
- L'équilibre et la bonne insertion de ce projet nécessitent que l'intégration des transports en commun et circulations douces soient fortement renforcées. Cela passe par l'intégration des aménagements en site propres des itinéraires de la Drôme à vélo comme: Valence-Romans par ROVALTAIN, peut être aussi cité l'itinéraire Chateauneuf d'Isère-Rovaltain-Alixan ;
- Sur l'habitat et le développement urbain:, la desserte en transport en commun devrait conditionner tout projet d'urbanisation nouvelle. Il paraît urgent dans les agglomérations et les zones rurales de trouver un mode d'habitat moins consommateur d'espace, (collectif avec grande terrasse pour compense l'absence de jardin, habitat intermédiaire...). Sur le logement social: pourquoi ne pas obliger les constructeurs à réaliser 20% de logements sociaux dans les programmes qu'ils réalisent, comme cela se fait à Paris, Lyon, Grenoble... ;
- Sur les transports, desserte cadencée Romans Valence, le réseau bus de Valence Major devant aller aussi jusqu'à la gare. Le renforcement d'habitat doit aussi se faire à proximité pour limiter les déplacements. Ce plan doit aussi s'étendre aux zones

d'urbanisme commercial qui se construisent autour de Valence, qui doivent être aussi desservies en Transports en Commun, mais aussi accessibles à vélo en sites propres.

### **c) Concernant la place de l'agriculture et de la forêt sur le territoire ROVALTAIN**

Les membres des CLD ont noté que l'agriculture et ses produits occupaient une place centrale dans les thématiques de recherche susceptibles d'être développées sur le site : pôle bio, biomasse. Par ailleurs, ils sont persuadés que plutôt qu'être un réservoir d'espace, l'agriculture peut jouer un rôle déterminant dans l'organisation du territoire, sa structuration et son développement. Par exemple, le maintien d'un tissu dense de sièges d'exploitations et d'exploitations permettra de préserver le paysage et de limiter le mitage de l'espace. De plus, le développement d'une agriculture de qualité, permettra de valoriser les travaux de recherche susceptibles d'être travaillées sur le site. En conséquence, plusieurs pistes de proposition sont susceptibles d'être formulées :

- associer les représentants de l'agriculture et particulièrement de l'agriculture biologique à la gouvernance du projet ;
- développer une politique foncière dynamique sur l'ensemble de la plaine valentinoise, et l'associer à une politique vigoureuse d'incitation à l'installation de jeunes agriculteurs ;
- favoriser l'implantation rapide sur le site, et si possible, à proximité de la gare, d'un point de vente de produits agricoles locaux, en particulier des fruits et légumes ; si possible en bio ;
- poursuivre les études visant à utiliser les voies TGV pour le transport des produits frais à l'échelle européenne.

Enfin, les membres des deux CLD continuent à s'interroger sur le mode de gouvernance de l'ensemble du projet, qui concerne un nombre important d'acteurs souvent peu coordonnés. Cela pose à nouveau la question de l'organisation intercommunale sur Valence, celles de son articulation avec celle de Romans,- Bourg de Péage, ainsi qu'avec les communes susceptibles de rester isolées.

## **II- Le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)**

Le CLD a été sollicité pour donner son avis sur le diagnostic et les objectifs. Olivier IBARRA et Isabelle LAMBERT ont représenté le CLD au sein de la commission du PSADER, et ont proposé une première analyse de la démarche. Cette présentation a été suivie d'un débat organisé le 5 juillet sous forme de questions réponses, puis de la formulation de propositions.

Plusieurs questions ont été posées :

- Quelle prise en compte du diagnostic foncier réalisé par la SAFER ?

- Y a t il des zones où la collecte du lait a été arrêtée ? Réponse oui, des solutions qui tendent à limiter le problème ont été recherchées. Il faut souligner aussi la non réalisation des quotas ardéchois ;

- L'opposition entre une zone où l'agriculture serait en difficulté (en Ardèche) et une zone où l'agriculture serait dynamique (en vallée du Rhône), est-t-elle encore opérationnelle ? L'agriculture qui était très puissante en vallée du Rhône ne se désagrège t elle pas sous l'effet de l'urbanisme ?

- L'hydraulique est elle éligible dans les 24 autres actions du programme régional, réponse oui, pour des actions de renforcement de la ressource en quantité et en qualité.

- Quelle animation du PSADER : Quel interlocuteur ? quel accompagnement ? Quels conseils aux porteurs de projet, en particulier pour faire face au réel besoin d'ingénierie financière.

Les réflexions et propositions ont été synthétisées de la façon suivante :

	<b>Agriculture et développement durable des territoires ruraux</b>	<b>Agriculture et développement durable des territoires périurbains</b>
<b>Problèmes posés ou questions</b>	Faiblesse relative du revenu agricole Fragilité sociale : part importante des résidences secondaires, réduction des services, manque d'habitats permanents Motivation très forte des jeunes pour rester au pays mais forte difficulté d'installation Agrandissement des exploitations au détriment des installations Risques d'incendies croissants Menaces sur la collecte laitière	La fragilisation de l'agriculture sur le bassin valentinois : agriculture réservoir d'espaces plus qu'activité économique. Effondrement de la filière fruits Existence d'espaces non constructibles peu valorisés par l'agriculture Développement d'activités économiques très demandeuses de surfaces
<b>Objectifs</b>	Reconnaître le rôle structurant de l'agriculture dans l'aménagement du territoire de la Vallée du Rhône et dans la préservation des paysages Favoriser l'utilisation des produits agricoles locaux de qualité dans les cantines et la restauration collective N'intervenir en faveur de l'installation que lorsqu'il y a une réelle dynamique locale favorisant l'installation et non l'agrandissement ou l'extension urbaine Favoriser l'installation dans des activités multifonctionnelles non aidées par ailleurs Appuyer la mise en place d'un pôle de recherche et d'expérimentation pour l'agriculture et l'élevage de qualité en particulier biologique, économe d'emprunts et d'intrants	

Développer les liens entre les pôles urbains et les zones rurales, au travers de la recherche, de la commercialisation (vente directe, transformation des produits), développement de services (tourisme, éducation, services ...)
--

Enfin, quelques propositions très concrètes ont été émises :

- Favoriser la mise en place de comités locaux d'installation (au niveau intercommunal), permettant de favoriser les installations au détriment des agrandissements et aider des installations non éligibles à la DIJA (Dotation à l'Installation des Jeunes Agriculteurs accordée à des jeunes agriculteurs, sur la base de critères exigeants en terme de taille de l'exploitation) ;
- Mettre en place des expérimentations foncières originales : stockage de terre dans des zones menacées par l'urbanisation, préemption des sièges d'exploitation dans l'objectif d'installer les jeunes et de créer des activités, en utilisant au maximum les nouveaux dispositifs prévus par la loi (agence foncière des collectivités territoriales) ;
- développer la médiation entre les différents usagers du territoire et des moments de rencontre entre les acteurs du monde rural ;
- mettre en place un point de vente directe des produits du territoire sur l'espace de la gare Rovaltain ;

### III- Le groupe de travail culture et démocratie participative

En deçà de choix à différentes échelles concernant l'orientation des recherches fondamentales et appliquées, de la création, des coopérations, des liaisons avec les politiques de formation... choix sur lesquels il est essentiel que les populations, informées, aient leur mot à dire, la commission s'est d'abord centrée sur le local, sur ce qui paraît décisif pour que, justement, la population de notre territoire soit à même de s'impliquer dans un débat de fond sur ces questions complexes.

Un premier texte a été élaboré insistant sur la mise en évidence des enjeux, instances, lieux, modalités, structures et réseaux d'information, concertation et décision, et sur la nécessaire institutionnalisation de la démocratie participative qui implique un profond changement culturel au niveau des pratiques d'information, concertation et décision.

A cet égard, la commission a proposé que le CLD, déjà créateur de lien social, puisse être un laboratoire pour la mise en œuvre de la démocratie participative, c'est-à-dire qu'il conduise une réflexion - à partir de sa propre expérience - sur la mise en œuvre de la démocratie participative.

La commission souhaiterait qu'il y ait de nombreux retours sur les textes et outils proposés à chaque étape... que les membres du CLD puissent y contribuer, sous une forme ou une autre, tous les avis étant importants. Enfin, un relatif élargissement, porteur de diversité, ne pourrait qu'enrichir ses travaux...

En effet le développement de la culture appelle, par delà les apprentissages collectifs, la mise en œuvre de la démocratie participative ; mais cette mise en œuvre même, constitue aussi un problème et un enjeu culturels majeurs. Quelle gouvernance de la culture certes, mais aussi, quelle culture de la gouvernance ?

#### **IV- Le parcours de découverte de l'économie sociale et solidaire**

Dans le cadre du parcours de découverte de l'économie sociale et solidaire (ESS) organisé par le CLD, quatre manifestations sont prévues aux quatre coins du territoire, mobilisant chacune un type de structure de l'ESS et une activité.

Partager le savoir et la réflexion autour de l'économie sociale et solidaire constitue la trame de fond de cette découverte au sein du territoire permettant d'ouvrir le chemin de la connaissance et de la promotion des activités de ce secteur économique.

L'étape 1 portera sur « **les outils de l'Economie Sociale et Solidaire au service des agriculteurs** » et se déroulera le jeudi 15 novembre 2007 à partir de 18h à la salle oliveraie (bâtiment Le Rovalparc/ Antenne de la Région, Valence). Une table ronde est ainsi organisée dans le but d'exposer au public les principes de l'agriculture solidaire autour de la création de solidarité, de la sauvegarde et de la pérennisation du patrimoine rural ; ainsi que sa déclinaison sur le territoire Valdac. Les intervenants s'attacheront à délivrer leurs connaissances sur la question mais également à faire participer le public à la réflexion lors d'un temps réservé au débat.

L'étape 2 concernera « **la valorisation et le développement du patrimoine culturel local** » et aura lieu le jeudi 11 octobre 2007 de 18h à 22h au Temple des Baraques à Saint Apollinaire de Rias. Cette seconde escale conduira le public à travers le domaine de la culture par le biais d'une projection et de travaux de groupes suivis d'un débat. L'objectif de cette manifestation réside dans une réflexion et une compréhension autour du patrimoine culturel local, notamment à travers le prisme de la démocratie participative.

« **L'économie sociale et solidaire en pratique** » sera l'objet de l'étape 3 et se tiendra sous la forme d'un atelier pratique le jeudi 25 octobre 2007 à 18h dans les locaux d'Ardelaine à Saint Pierreville. Après une présentation de la SCOP et un récit historique d'Ardelaine, le public sera amené à participer pleinement à l'atelier, par le biais de travaux en groupe autour d'une mise en situation concernant le développement à l'export. La sensibilisation du public aux spécificités de l'ESS dans le domaine de la formation, notamment sur les problématiques des conditions du travail collectif et des intérêts locaux, se situe au cœur de l'ambition de cette manifestation.

La dernière étape de cette découverte de l'économie sociale et solidaire à travers le territoire s'intitule « **Penser autrement le tourisme sur le territoire** » et prendra la forme d'une conférence le jeudi 6 décembre 2007 à partir de 18h à la salle des fêtes de Chanéac. Le principe de cette manifestation s'inscrit dans une compréhension globale du tourisme solidaire (pourquoi ?) et dans sa déclinaison locale sur le territoire Valdac (comment ?). Le public sera invité à prendre part au débat et à formuler des questions, qui pourront être introduites dans la synthèse finale.

## V- Le projet Terres à Clic et le site Internet

### *Le projet « Terres à clic »*

Le dispositif « Terres à clic » mis en place par la Région Rhône-Alpes s'inscrit dans le périmètre des enjeux définis par le CLD dans le cadre de ses travaux, c'est pour cette raison que le CLD a soutenu la candidature du CDRA et participe au comité de pilotage de l'opération.

La Région Rhône-Alpes a retenu la candidature du territoire Valdac (3 candidats pour la région) avant le dépôt du plan d'action (et son acceptation par la région), ce qui a pour conséquence de progresser au rythme de la réflexion du plan d'action. La Région finance l'intervention d'un cabinet expert pour aider le territoire à choisir, puis réaliser trois projets en 3 ans. Une particularité sur notre territoire c'est l'existence du PNR « les monts de l'Ardèche » qui est aussi retenu dans le projet Terres à Clic, le PNR représente 50 communes (sur 107) du territoire Valdac.

Une caractéristique prégnante du territoire « Valence-Drôme-Ardèche-Centre » réside dans la polarisation d'activités économiques autour de l'axe rhodanien induisant des problèmes de concentration et des questions en terme de développement des activités et services en zone rurale. Dans ce cadre, l'usage des TIC prend tout son sens afin de parvenir à réduire les inégalités d'accès à l'information et à la formation, voire diminuer les déplacements.

Le Comité de Pilotage du CDRA a choisi les thématiques prioritaires à analyser (emploi, gouvernance, culture) et a identifié ces trois projets au sein des thématiques prioritaires. Ce scénario permet un gain de temps et d'énergie d'autant plus intéressant au regard des délais et des ressources disponibles. Par contre, cela implique que le Comité de Pilotage soit en capacité à choisir immédiatement les thématiques prioritaires au regard des enjeux du territoire.

### *Le site Internet*

Instance publique de réflexion et de propositions, le CLD a vocation à communiquer sur le territoire et faciliter l'accès aux informations pour l'ensemble des composantes de la population. Afin de mettre en œuvre ce principe de fonctionnement, le CLD a dans un premier temps créé un blog (<http://cldvdac.blog4ever.com>). Mais compte tenu de la difficulté d'y accéder, de sa technicité rudimentaire et de l'absence de référencement du blog sur les moteurs de recherche et annuaires, la décision a été prise de le remplacer par un site Internet.

A la demande du comité de pilotage du CDRA, il a été convenu de créer un outil de communication externe commun garantissant cette facilité d'accès aux informations. La mise en place d'une telle stratégie de communication permettra de fédérer l'ensemble des informations du territoire autour d'un support unique, de mettre en ligne des documents téléchargeables ainsi que d'améliorer la diffusion de l'information.

Actuellement en cours de préparation, le site portera l'adresse suivante : [www.valdac.fr](http://www.valdac.fr), et comprendra trois espaces autonomes : l'espace territoire, l'espace CDRA, l'espace CLD (avec un accès direct à l'espace du CLD : [www.valdac.fr/cld](http://www.valdac.fr/cld)). Il permettra non seulement de mettre en ligne, pour consultation, les travaux du CLD mais également de favoriser l'expression de la population sur les réalisations du CLD.

## EN GUISE DE CONCLUSION

L'analyse courante caractérise la crise du politique par deux discours : la politique serait devenue impuissante à peser sur le cours des choses et le décalage entre l'action conduite et les promesses formulées s'accroît inexorablement. Tout d'abord, plutôt que de parler de la politique, parlons des politiques. La décentralisation a multiplié les lieux de pouvoir, et chaque jour voit émerger de nouveaux territoires de projet, créés pour répondre à des problèmes inédits (intercommunalités, parcs naturels, pays...). C'est que le territoire devient pour l'homme un moyen d'adaptation aux conséquences de la mondialisation. Il lui laisse entrevoir une possibilité d'action à une échelle humaine, en mettant en avant des qualités spécifiques et des savoir faire liés aux territoires. Les acteurs que sont les entreprises, associations, habitants revendiquent une capacité à agir collectivement, qui déborde leurs seuls intérêts individuels.

Cette situation remet en cause le système de représentation politique classique : d'un côté des citoyens, porteurs d'intérêts individuels, d'un autre des élus, tenants de l'intérêt général. L'élu est face à une nouvelle responsabilité : celle de permettre ou non l'organisation de la participation d'acteurs à la construction des projets de territoire. C'est dans ce sens que l'on peut parler de démocratie délibérative, issue d'une synthèse entre la démocratie participative, et la démocratie représentative. La difficulté est bien évidemment de la mettre en œuvre. L'expérience du fonctionnement du Conseil Local de Développement (CLD VALDAC) mis en place par la Région Rhône Alpes en parallèle au développement du contrat de pays permet de formuler trois propositions :

1. Le fonctionnement du CLD doit faire l'objet de débats sur ses objectifs et son mode de fonctionnement, dès sa mise en place. Dans le territoire Valence Drôme Ardèche Centre, ceux-ci ont abouti à la formulation de 6 principes d'action partagés par les membres présents. Ceux-ci doivent maintenant être rediscutés au regard de l'expérience des deux premières années de fonctionnement.
2. L'expérience montre qu'il est faux et illusoire d'attribuer une quelconque représentativité aux systèmes de démocratie participative. Qu'ils aient été désignés par collèges, ou tirés au sort de façon aléatoire, ils sont avant tout des acteurs, revendiquant le pouvoir de s'exprimer, voir de participer à la construction d'un projet, tout en respectant la capacité des élus à hiérarchiser les enjeux et décider des priorités.
3. Plutôt que de s'ériger en contre pouvoir, il s'agit pour ces acteurs de participer à la construction d'un projet sur un territoire. Dans cette construction, le CLD peut, au travers de la prospective jouer un rôle très particulier : celui de proposer des représentations du devenir du territoire. Ainsi se construit progressivement un débat sur un point essentiel, mais souvent négligé en politique : celui du but à atteindre collectivement.

Toute cette démarche n'aurait pas existé sans l'implication, à titre totalement bénévole, des membres du CLD qui, au fil des soirées, ont participé aux débats. Même si de nombreuses interrogations peuvent être posées quand à l'efficacité du système, le résultat est là. C'est un

nombre très important d'idées qui ont été émises, et qui méritent d'être mises en débat pour l'avenir du territoire. En effet, en tant que citoyens et acteurs du territoire, les membres du CLD sont en droit d'attendre une seule forme de reconnaissance : celle d'une réponse aux questions posées et aux propositions formulées.

Pierre-Antoine LANDEL

Président du CLD